Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20261001-D_619_300926-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 septembre 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	26
Votants	29

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 30 septembre 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Aurélie TOUL - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Alain VIDAL - François LE BRUN - Francis KERVELLA - Yvon BESCOND - Florent TERRAUX - Karine RIOU - Isabelle LE MOAL - Stéphanie LE PRIOL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Océane LE MEUR - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Yannig ROBIN - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Lédie LE HIR	procuration à Aurélie TOUL
René CHAPEL	procuration à Florent TERRAUX
Christophe GUEGANTON	procuration à Julie LEON

Nomenclature ACTES 6.1.9	RESERVE COMMUNALE : MODIFICATION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT ET DU REGLEMENT INTERIEUR

La commune de Plouguerneau dispose, depuis 2021, d'une Réserve communale de sécurité civile composée de bénévoles souhaitant mettre leurs compétences et leur disponibilité au service de la collectivité.
Placée sous l'autorité du Maire et coordonnée par l'élu en charge de la sécurité, M. Yvon BESCOND, la réserve a vocation à contribuer, aux côtés de la commune, aux actions de prévention et à l'appui à la population lors de situations nécessitant sa mobilisation.

Afin de poursuivre le développement de ce dispositif et d'actualiser ses modalités de fonctionnement, il est proposé au Conseil municipal de modifier l'acte d'engagement des réservistes ainsi que le règlement intérieur de la Réserve communale de sécurité civile comme annexés.

Le nouveau règlement intérieur fera ensuite l'objet d'un arrêté du Maire annulant et remplaçant l'arrêté n°A-DDV2021-CT-30 et portant règlement intérieur de la Réserve communale de sécurité civile de Plouguerneau**.**

Annexes :
1. Acte d'engagement des réservistes
2. Règlement intérieur de la Réserve communale de sécurité civile

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20261001-D_619_300926-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 1er octobre 2026

Le Maire,
Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,
Julie LEON